



Association pour
la Défense de l'Environnement et
la Maîtrise de l'Urbanisation
à Brétigny-sur-Orge

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2020

RAPPORT D'ORIENTATION

A – INTRODUCTION	2
B – LES GRANDS AXES DE NOTRE ACTION	
• <i>Élargir notre audience, mobiliser les « générations futures »</i>	2
• <i>Poursuivre le dialogue avec les instances locales</i>	2
<i>Les prochaines échéances électorales</i>	3
• <i>Informers, impliquer et sensibiliser</i>	3
• <i>Relation avec les associations locales</i>	3
C – LES ACTIONS PRIORITAIRES	
• <i>Campagne triennale :</i>	
<i>Le dérèglement climatique : la transition énergétique</i>	3
• <i>Aménagement, Urbanisme et Terres agricoles</i>	4
<i>Bois Badeau : un quartier pour les décennies à venir</i>	4
<i>Centre-ville : lui redonner pleinement sa vocation</i>	4
<i>Terres agricoles : les ZAP, une protection maximale</i>	5
<i>Joncs Marins ; une véritable zone naturelle protégée</i>	5
<i>La Base : la Ferme de l'Envol... et le reste</i>	5
<i>Protéger et développer la biodiversité et la continuité écologique</i>	6
<i>Déplacements : sortir du tout-automobile</i>	6
D – AUTRES ACTIONS	
• <i>La lutte contre le bruit</i>	7
• <i>Économie circulaire et gaspillage</i>	7
• <i>La gestion de l'eau</i>	8

A - INTRODUCTION

Pour 2020, un impératif majeur s'impose à nous tous : poursuivre la lutte contre le dérèglement climatique, accélérer la transition énergétique et se préparer activement à la résistance (autrement dit "la résilience") aux effets désastreux de ces changements brutaux.

En vue des élections municipales, toutes les listes ont verdi leur programme. **Pour quels changements réels ?** Quand on sait les lacunes et les imprécisions du SCOT

(Schéma de Cohérence Territoriale), qui vient d'être adopté, à la hâte par des élus de toutes les tendances et sans sérieuses contestations. Lacunes qui, montrent clairement l'impréparation et la frilosité du monde politique face aux défis qui se présentent à nous.

En 2020 encore, notre présence, nos propositions et nos actions seront plus utiles que jamais.

2

B - LES GRANDS AXES DE NOTRE ACTION

En 2020, nos réserves étant au plus bas, notre association devra poursuivre la gestion prudente de ses ressources financières et tenir compte du versement tardif de subventions, au montant souvent modeste. Dans ces conditions, l'accroissement du nombre de nos

adhérents est le gage de notre indépendance. Et, face aux défis majeurs qui s'imposent à nous, votre soutien, que nous souhaitons actif, nous est indispensable. Nous n'échapperons pas à une augmentation mesurée des cotisations.

ÉLARGIR NOTRE AUDIENCE, MOBILISER LES « GÉNÉRATIONS FUTURES »

Beaucoup d'associations souffrent du vieillissement de leurs bénévoles. Le renouvellement de notre CA, gage de survie de l'association, sera encore une

priorité pour 2020. Un prosélytisme raisonnable de chacun, à l'égard des nouvelles générations, sera nécessaire.

POURUIVRE LE DIALOGUE AVEC LES INSTANCES LOCALES.

En 2019, au niveau de l'agglomération, le fonctionnement du Conseil Local de développement a été dégradé par l'empressement à vouloir finaliser des documents essentiels pour notre avenir en dépit de nos protestations réitérées.

En 2020 la concertation devra se poursuivre avec le schéma de développement des Énergies Renouvelables et de Récupération (EnR&R) et se prolonger par le PCAET (Plan Climat-Air-Énergie Territorial).

Dans cette perspective nous inciterons les élus à des engagements mesurables, car les instances politiques se réfugient trop souvent dans de simples déclarations d'intention, très peu factuelles.

Sur le plan local, le dialogue élus-associations mérite un meilleur sort. Nos élus doivent comprendre qu'une véritable concertation, pour être efficace, exige un travail continu et approfondi **dès l'origine des projets**, avec des interlocuteurs reconnus et écoutés.

Les prochaines échéances électorales

L'ADEMUB ne favorise aucune force politique particulière. Nous dialoguons avec tous ceux qui souhaitent nous rencontrer, chacun est libre de reprendre nos propositions. Chaque force politique peut solliciter notre avis sur ses propositions. Plus encore, les associations

environnementales ont intérêt à l'existence entre les différentes forces politiques d'un fort consensus à agir face au dérèglement climatique et à la destruction des espaces naturels et agricoles parce que ces actions nécessitent du temps et de la continuité, au-delà des échéances électorales.

INFORMER, IMPLIQUER ET SENSIBILISER

Compte tenu de nos limites financières, nous devons envisager de réduire, soit la pagination, soit le nombre de numéros d'ADEMUB INFOS.

Parallèlement nous devons mieux utiliser les outils en ligne : notre site internet, notre compte Facebook. Il peut être intéressant d'étendre notre « réseau social » et de réagir plus fréquemment à l'actualité locale ; ce point sera affiné au sein de la Commission Communication.

Nous avons toujours beaucoup de sujets à traiter et, comme chaque année, nous

renouvelons notre sollicitation pour que des adhérents consacrent un peu de temps à la vie de l'association.

Plusieurs plaquettes sont disponibles. Elles peuvent être une occasion d'engager un dialogue avec une connaissance, un nouvel habitant sur notre commune.

Nous faisons appel à ceux qui, parmi vous, se sentent une vocation de webmestre. Ils seront les bienvenus pour participer à l'animation et la mise à jour de notre site (www.ademub.asso.fr).

RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS LOCALES

L'ADEMUB est membre de France Nature Environnement et de sa fédération départementale, ENE (Essonne Nature Environnement).

La fédération environnementale locale nommée « **Orge Hurepoix Environnement** » dont l'ADEMUB est membre fondateur, est désormais reconnue par les instances de Cœur d'Essonne Agglomération mais elle doit encore s'étoffer en termes d'adhésions.

Avec la FCDE (www.circulationsdouces91.org) en faveur des circulations douces ou modes actifs, nous continuerons à promouvoir le développement et la mise en cohérence des

réseaux et des aménagements en poursuivant le dialogue avec la municipalité et l'agglomération.

Il nous faut maintenir des liens solides avec l'association PPIVO, dans son action socio-pédagogique au jardin solidaire du Plan. De même, nous allons travailler de conserve avec d'autres associations au sein de la nouvelle association « La Boîte à graines » dans l'opération d'urbanisme transitoire du quartier Clause.

"L'AMAP du BLUTIN" va être pleinement opérationnelle cette année et nous restons bien sûr à ses côtés.

Enfin, nous resterons également réceptifs à toute nouvelle possibilité de coopération.

C - LES ACTIONS PRIORITAIRES

CAMPAGNE TRIENNALE : DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE ET RÉSILIENCE

Pour la 2^{ème} année de cette campagne, il s'agit de promouvoir tout changement de

comportement qui, dans notre vie de tous les jours, permettra à chacun et à notre

société tout entière de mieux anticiper le changement climatique et de résister, par tous les moyens, à ses effets catastrophiques.

Notre nouvelle campagne s'inscrit dans le contexte du dernier rapport du Giec qui vise à mesurer l'efficacité probable des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre et conclut que nous ne disposons plus de marge de manœuvre pour agir. **Nous sommes donc dans l'urgence**

Nous continuerons en 2020 cet important travail pédagogique. Dans toutes nos actions, notamment à l'occasion de nos manifestations Véloration et Festivélo apparaîtra ce thème de l'urgence climatique.

Nous insisterons cette année, sur la **transition énergétique** avec, en introduction, **une conférence-débat sur ce thème à l'issue de notre A.G. du 29 février 2020.**

AMÉNAGEMENT, URBANISME, ESPACES AGRICOLES

On n'aménage plus, on ne construit plus aujourd'hui comme hier. Les impératifs liés à la lutte contre le dérèglement climatique en matière de transition énergétique et de résilience, comme la sauvegarde de la biodiversité et la lutte contre l'artificialisation des sols, nous l'imposent. Nos publications en parlent depuis des années. Bien entendu, ces principes concernent tout nouvel aménagement à Brétigny.

La révision du PLU, prévue normalement pour les deux années à venir, doit prendre

en compte ces impératifs.

Au-delà d'une remise en cause de l'actuelle densification de notre ville, qui entraîne de sérieuses atteintes à la continuité biologique, plusieurs gros dossiers doivent être pris à bras-le-corps : l'aménagement du quartier Bois Badeau, la revitalisation du centre-ville, la protection des terres agricoles et la sauvegarde de l'espace naturel des Joncs Marins, toujours sous la menace d'un mitage insidieux et persistant. Sans oublier La Base, en cours d'aménagement.

Bois Badeau : un quartier pour les décennies à venir

Sur l'aménagement du parc nous avons formulé quelques critiques sur l'insuffisance en matière de biodiversité. Tout d'abord, il importe de mener à bien l'opération d'urbanisme transitoire, qui prend quelque retard à l'allumage. L'atelier vélo participatif est déjà en activité et poursuivra celle-ci jusqu'à la fin 2020, selon le contrat. Mais l'activité sera probablement prolongée jusqu'en 2021. Nous suivrons.

Il est important que la pérennisation de ces activités soit prise en compte dans les nouvelles constructions à venir. Nous souhaitons deux choses :

- 1 - que le projet de centre multiservices vélo (Maison du vélo) soit programmé en sa totalité
- 2- que nous soyons partie prenante dès l'origine (avec la Boîte à graines), à l'élaboration de ce projet. Sans oublier qu'on doit y retrouver toutes les composantes d'un éco-quartier...du XXI^e siècle.

Centre-ville : lui redonner pleinement sa vocation

Il faut sortir du "centre-parking" actuel conçu pour le tout-automobile, et redonner à la place du 11 novembre, restituée aux piétons, son rôle de forum, lieu de rencontres et d'échanges. Et y remettre de l'eau et de la verdure comme

nous l'avons maintes fois signalé. On nous a affirmé que rien n'était pour l'heure décidé. C'est heureux, car certaines propositions émanant des Assises, ne nous conviennent guère. L'ADEMUB entend donc être pleinement intégrée au travail de

concertation prévu, tout au long de la procédure.

Terres agricoles : les ZAP, une protection maximale

A la suite de nos demandes réitérées depuis des années, le Maire a annoncé que la Municipalité allait classer en ZAP (zone agricole protégée) "des terres agricoles" à Brétigny. Nous espérons que la procédure sera lancée sans tarder et qu'elle portera sur des surfaces significatives et appropriées. Nous avons fait connaître notre avis : nous estimons qu'au moins

toutes les terres classées A au PLU et se trouvant à l'ouest de la RD 19 bénéficient de cette protection forte.

Nous souhaitons également que les terres agricoles brétignolaises passent intégralement et progressivement à l'agriculture biologique, à l'instar de ce que réalise actuellement un important fermier de notre commune.

5

Joncs Marins une véritable zone de nature protégée

Pour mettre fin au mitage et préserver enfin le caractère de zone naturelle de cet espace, géré avec la Région Ile-de-France, la Ville utilise systématiquement les procédures à sa disposition et a acquis récemment une parcelle faisant barrage à ce mitage, avec l'objectif de la boiser, comme cela est envisagé pour plusieurs autres parcelles. De même, sur notre

proposition, est envisagée la mise en place d'un barrage renforcé sur une voie d'accès aux parcelles litigieuses. La vigilance de nos adhérents est essentielle. Elle est reconnue et appréciée par les élus locaux. L'ADEMUB continuera de jouer son rôle de lanceur d'alerte et suivra de près les méandres des procédures engagées.

La Base : la Ferme de l'Envol... et le reste

Impliquée depuis l'origine dans ce projet d'agriculture biologique, de permaculture et d'agroforesterie, l'ADEMUB a assisté avec enthousiasme à la création de la Ferme de l'Envol et attend la mise en activité des premières AMAP, têtes de pont dans cette aventure. Nous suivrons de près la suite, notamment l'implantation des zones boisées (haies, arbres...) pour lesquelles nous pourrions envisager une collaboration. Nous nous préoccupons également du devenir des espaces cultivés laissés en friche par l'INRA qui a quitté la ferme de Bressonvillers, à Leudeville. L'arrivée d'Amazon et les diverses péripéties concernant son aménagement, ses accès,

son impact sur l'environnement ne sont pas passés inaperçus et exigent un suivi attentif et certains rappels à l'ordre, notamment concernant l'usage, abusif, de la voie publique. Il convient de suivre également avec attention les divers aménagements réalisés ou en cours sur la Base pour y repérer les éventuels dérapages. Le cas Parcolog, entrepôt logistique sur le territoire du Plessis-Pâté, va rester un point de préoccupation, avec un recours au tribunal administratif qui a été engagé par un de nos adhérents. En 2020, nous resterons vigilants sur l'évolution de la situation sur le terrain.

Le Plessis-Pâté : nouveau Far-West des bétonneurs ?

En 2019, Le Plessis-Pâté a vu se multiplier les projets d'urbanisme (Parcolog, Charcoix, Valvert). L'ADEMUB qui était jusqu'alors peu active sur cette ville, a été contrainte de s'en préoccuper en s'appuyant sur le travail déterminé et approfondi d'un de ses adhérents. En 2020, nous devons poursuivre l'action engagée.

L'ADEMUB continuera à s'impliquer dans les dossiers d'aménagement et d'urbanisme, et nous demandons une relance de la concertation au début des processus, et une meilleure visibilité sur les objectifs de la

municipalité et de l'Agglo. **Nous demandons la réactivation de l'atelier d'urbanisme, outil permanent de concertation.** Nous souhaitons être acteurs dans tous les projets d'urbanisme.

6

Protéger et développer la biodiversité et la continuité biologique

"TRAME VERTE, TRAME BLEUE , DE L'EAU ET DE LA VERDURE PARTOUT" est notre devise.

L'ADEMUB souhaite **accorder une importance accrue aux continuités biologiques dans les espaces ouverts, mais aussi en ville**, et nous continuerons de sensibiliser nos élus à agir en ce sens.

Notre souci portera d'abord sur la sauvegarde des espaces de verdure au cœur du bâti existant, notamment au centre-ville.

Pour cela, il sera nécessaire de modifier certains points du règlement du PLU à venir. Et, pour empêcher toute destruction d'espace vert, notamment tout abattage intempestif d'arbres remarquables, nous demandons l'adoption d'une charte des arbres remarquables et son insertion dans le règlement de ce nouveau PLU. Il convient d'élargir la surface des espace boisés classés (EBC) pour y inclure d'autres espaces verts, même de taille plus modeste, y compris sur terrains privés.

Une attention toute particulière sera portée au **Bois de Beaulieu**, qui deviendra bientôt propriété communale. Son ouverture au public, prévue pour bientôt, devra rester partielle et essentiellement périphérique, le reste de la surface et la mare qu'il abrite devant être en grande partie sanctuarisées

et devenir un espace de biodiversité relié au reste du territoire par des continuités écologiques.

Le **Domaine des Joncs Marins** est une zone appelée, entre autres, à recevoir des plantations d'arbres dans le cadre du programme des 30 000 arbres, lancée l'an dernier.

Des plantations importantes sont prévues dans le programme d'aménagement de la Ferme de l'Envol. Nous demandons à être partie prenante dans ce programme, en notre qualité d'association environnementale.

Le programme de **plantation de 30 000 arbres à Brétigny d'ici à 2030, soit 3 000 par an, est engagée** depuis l'automne dernier. Un comité de suivi a été créé. L'ADEMUB y siège avec sa commission "Biodiversité" qui s'est investie dans trois actions : le recensement des arbres remarquables, le repérage des espaces à boiser et l'élaboration d'une charte de l'arbre.

Nous avons également proposé l'organisation **d'une fête de l'arbre à l'automne.**

Déplacements : sortir du tout-automobile

Réduction du flux automobile, abaissement de la vitesse autorisée et réduction de la place de l'automobile sur la voirie publique au profit du vélo et des piétons. Telles sont les conditions sine qua non, historiquement avérées, d'un véritable développement des modes actifs dans nos villes.

Pour sortir de la stagnation actuelle, nos places et nos rues partiellement bloquées par un volume trop important de voitures, il faut accélérer la mise en zone 30 avec les aménagements appropriés et parvenir ainsi à la **Ville à 30** pour une circulation apaisée. Pour donner au vélo toute sa place, nous

demandons toujours des itinéraires cyclables continus, sûrs et confortables, à Brétigny comme dans les 20 autres communes de Cœur d'Essonne. En évitant évidemment les coups partis dus à une concertation défailante.

Mais les mesures réglementaires, les marquages au sol, la signalisation, les contrôles et les sanctions ne sauraient suffire. Nos élus doivent comprendre la nécessité **d'une campagne importante et réitérée d'information et de pédagogie** en faveur des modes actifs, vélos principalement, auprès d'une population

qui doit s'adapter à de nouveaux comportements en matière de déplacements. Et nous demandons à nos édiles, pour se conformer aux nouvelles dispositions de la récente Loi d'Orientation sur les Mobilités (LOM), de mettre en place, **dans les écoles de la ville, l'apprentissage de la conduite du vélo et des règles du Code de la route** (opérations pédibus et cyclobus).

Des investissements importants doivent être réalisés sans tarder : nous pensons plus particulièrement aux travaux d'aménagement de l'aile Ouest de la gare et de la mise généralisée à double-sens des rues Pierre Brossolette et Jules Marquis, de même au projet de sécurisation des déplacements cyclistes sur l'itinéraire centre-ville/Maison Neuve et au-delà, sans oublier la liaison IRBA-Ferme de l'Envol dans La Base et les nouvelles infrastructures de Clause-Bois Badeau.

En dépit des difficultés financières révélées lors du dernier Conseil communautaire, Cœur d'Essonne Agglomération doit tout mettre en œuvre pour la réalisation du schéma directeur des itinéraires cyclables. Il s'agit pour nous d'une priorité, car ce dossier n'a que trop traîné.

Le vol et la dégradation des vélos en stationnement doivent être combattus par une politique publique d'investissements sécurisés, de surveillance et de sanctions.

Les piétons ne doivent pas être oubliés, car la marche représente une part de plus en plus grande dans les déplacements de proximité. L'accessibilité des **personnes à mobilité réduite** (PMR) devra faire l'objet de plus d'attention à l'avenir et les trottoirs et autres aires piétonnes et zones de rencontre être mieux adaptés à leurs besoins. Nous y veillerons.

Pour parvenir à ces fins, une concertation effective et permanente, dès l'origine des projets, avec la ville de Brétigny, Cœur d'Essonne Agglomération et le Département doit être mise en place et pérennisée. Pour notre part, dans la mesure de nos moyens, nous continuerons d'assurer une présence active au sein des structures de concertation existantes et de signaler toutes les anomalies constatées.

N'oublions pas : **la VÉLORUTION (7e édition), le samedi 16 mai, et FESTIVÉLO (4e édition) le samedi 26 septembre**, seront l'occasion de manifester nos priorités et familiariser les Brétignolais avec la pratique du vélo, moyen de transport écologique, économique et sain.

D - AUTRES ACTIONS

Nous poursuivrons également nos efforts, notamment sur les points suivants :

LA LUTTE CONTRE LE BRUIT

L'ADEMUB soutiendra le **Collectif nuisances RD19 Essonne** la mobilisation citoyenne qui s'est développée en 2019 face aux nuisances sonores, notamment

dans le voisinage de la RD19 et de l'entrée de ville et cette action devra se poursuivre en 2020, voir s'élargir car le sujet déborde du périmètre de Brétigny et du Plessis-Pâté.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET GASPILLAGE

Bien que notre campagne sur l'Economie circulaire se termine, nous allons néanmoins poursuivre notre action, bien

que de manière plus ponctuelle, contre le gaspillage alimentaire. En privilégiant la restauration collective scolaire.

LA GESTION DE L'EAU

Aux côtés d'OHE et de l'association Eau Publique Orge Essonne, qui mène un difficile combat citoyen d'intérêt général, et qui a joué un rôle essentiel dans la décision de création de la Régie publique « **Eau Cœur d'Essonne** », l'ADEMUB restera attentive à ce que la gestion par la **Régie Publique** mette en œuvre une tarification


qui favorise une consommation responsable de la ressource et qui soit socialement équitable, notamment pour l'habitat collectif. Nous veillerons également à inciter les communes de l'ex-Arpajonnais à rejoindre la régie publique au plus tôt.

8

Bien entendu, nous serons également attentifs à tout problème, à tout événement touchant à l'environnement de notre commune et de notre région, et continuerons à nous battre contre toute atteinte à notre qualité de vie.

Approuvé par l'Assemblée générale du samedi 29 février 2020

le Président



le Trésorier

